



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 21
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 28

DÉLIBÉRATION n° 2025/140

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 novembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Gisèle ROUILLON à Pascal AUDIC, Jean-Marie DA BENTA à Philippe RAISON, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO, Florence CLARENS à Pierre DUMAINE,

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent de la CCPL

Un agent de la CCPL, adjoint administratif principal de 1ère classe, a été mis à disposition à temps complet auprès de la Commune de Lannemezan afin de pallier le remplacement d'un agent du service Etat-Civil pour faire face à une nouvelle organisation de ce service du fait de l'obligation de la commune d'adhérer au dispositif COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat-Civil).

Cet agent, après avoir été consulté, souhaite maintenir sa mise à disposition de la CCPL auprès de la commune de Lannemezan pour une année supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

➤ Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} adjointe à signer la convention de mise à disposition.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 28 novembre 2025